SÉANCE extraordinaire

LE 9 juin 2014

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 9 juin 2014, à 16 h 15, en la salle du conseil située au 35, rue Commerciale Ouest.

SONT PRÉSENTS: Madame Louisette Langlois, maire, madame la conseillère Marie-Claire Blais et messieurs les conseillers Luc Legresley, Denis Pelchat, Benoit Cayouette, Christian Dea et Gilles Daraîche.

EST ÉGALEMENT PRÉSENT : Monsieur Roch Giroux, directeur général.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU **QUORUM**

140609.174 AUTORISATION - CONSTAT D'INFRACTION - MADAME MONIQUE LAMBERT ET MONSIEUR PHILIPPE HUARD

CONSIDÉRANT que les citoyens concernés habitent dans les

zones 109 et 110 ou seuls les usages « Résidence » (R) et « Récréation » (p1) sont

autorisés;

CONSIDÉRANT que garder ou élever des animaux de ferme,

> tel que des chevaux, dans les zones respectives ou habitent les individus. contrevient au règlement de zonage 2006-Z-

001 de la Ville de Chandler :

CONSIDÉRANT que tout amoncellement de matériaux sur un

terrain privé susceptible de dégager des odeurs nauséabonds ou de constituer un risque d'incendie ou d'accident contrevient au règlement relatif aux nuisances V-170-2013 de

la Ville de Chandler;

CONSIDÉRANT que les individus ont été informé de ces

> situations de non-conformité par courrier recommandé à trois (3) reprises, soit des communications datées du 30 septembre

2013, 13 novembre 2013 et 23 avril 2014;

CONSIDÉRANT

que les individus ont été informé des conséquences relatives au maintien de leur situation de non-conformité, entre autre que le fait d'exploiter un usage dérogatoire et de conserver des déchets nauséabonds constituent des infractions, chacune étant passible d'une amende de 100 \$ à 300 \$ et ce, pour chaque jour que perdure les infractions ;

CONSIDÉRANT que suite à des rencontres et des discussions

avec les citoyens, aucune action n'a été entreprise pour régulariser ces situations de

non-conformité;

CONSIDÉRANT que la Ville de Chandler ne peut permettre ou

tolérer de telles situations et que c'est son devoir de faire respecter la règlementation

municipale;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Luc Legresley appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu d'autoriser la directrice du département Urbanisme & Environnement et l'inspecteur municipal à émettre et envoyer en bonne et due forme des constats d'infraction aux individus refusant de se conformer aux règlements municipaux, tels que monsieur Philippe Huard et madame Monique Lambert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

140609.175 AUTORISATION DE PAIEMENT – MINISTÈRE DE LA JUSTICE

CONSIDÉRANT le jugement rendu le 17 mars 2014

concernant une infraction à la Loi sur la

santé et sécurité du travail;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Legresley, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu d'autoriser le paiement d'une amende au montant de 15 712 \$, sans taxes, au Bureau des infractions et amendes.

Il est également résolu d'autoriser monsieur Roch Giroux, directeur général, à signer pour et au nom de la ville tout document pertinent, requis et nécessaire pour donner plein et entier effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

140609.176 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT RELATIF À L'USAGE DES SYSTÈMES DE TRAITEMENT TERTIAIRE DE DÉSINFECTION PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET SUR LE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE CHANDLER

AVIS de motion est donné par monsieur le conseiller Benoit Cayouette qu'à une prochaine séance du conseil, il y aura présentation d'un règlement relatif à l'usage des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet sur le territoire de la ville de Chandler.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

140609.177 <u>RECOMMANDATION DE PAIEMENT – HONORAIRES – 483, RUE COMMERCIALE OUEST, CHANDLER</u>

CONSIDÉRANT qu'au début des années 1970, une entente concernant la cession du terrain connu

comme étant la subdivision 4 du lot 82, rang

1, aujourd'hui connu comme étant le lot rénové portant le numéro 4 293 410 aurait été conclue entre la Ville de Chandler et monsieur Melvin Wall;

CONSIDÉRANT

que suite à la dernière rénovation cadastrale ledit terrain a été inscrit au nom de la Commission scolaire René-Lévesque;

CONSIDÉRANT

que l'entretien de ce terrain a depuis ce temps été assuré par les propriétaires adjacents, soit messieurs Melvin Wall et Normand Chedore;

CONSIDÉRANT

que le conseil est d'avis qu'il y a lieu de respecter les ententes conclues antérieurement entre monsieur Wall et le conseil municipal de l'époque;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame la conseillère Marie-Claire Blais, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu que ce conseil accepte de défrayer les honoraires professionnels en lien avec l'achat du terrain (matricule 9056 15 1506.000 0000 80) par monsieur Wall jusqu'à concurrence de 3 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

140609.178 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Luc Legresley propose la levée de l'assemblée à 16 h 29.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE CHANDLER

Louisette Langlois Roch Giroux
Maire Directeur général